

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1106

28 avril 2015

SOMMAIRE

Athena Pledgeco S.à r.l.	53042	Quint: Essence Capital S.A.	53049
Edmarosa S.A., SPF	53044	Quintet House S.à r.l.	53084
Edmarosa S.A., SPF	53044	Rasco S.P.F. S.A.	53047
Elman Holdings S.A.	53043	Refina International S.A.	53045
Elman Holdings S.A.	53043	Reinking & Partner LLP (Lux)	53046
FFDC WL S.à r.l.	53066	REM Luxembourg S.à r.l.	53045
Fleet Lease S.A.	53043	Retina S.à r.l.	53048
Framalux	53044	RMC LRC 1	53045
HIB Invest S.A.	53042	Rosneft Global Trade S.A.	53047
ICG-Longbow Equity Investments No.4 S.à.r.l.	53073	Rox Lux S.A.	53049
Intu Holding S.à r.l.	53054	Scotch & Soda Luxembourg S.à r.l.	53057
Intu Holding S.à r.l.	53042	Secapital S.à.r.l.	53070
Jovest Holding S.A.	53043	SFL Développement	53049
Kilima One Lodge S.à r.l.	53051	SIA Holding Luxembourg S.à r.l.	53043
Librairie Le Romain	53050	Silver Royal A 2014 S.A.	53047
Luso	53050	Simauchan Development S.A. SPF	53048
Next Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	53057	Spitfire (Evergreen) SCSp	53069
Pernambuco S.A.	53044	Splash S.A.	53069
PJH Global Opportunities Fund-FIS	53048	Stahl und Konstruktion S.A.	53042
PLANET SUN Luxembourg S.A.	53046	Tankreederei I S.A.	53042
Primigenia S.A.	53046	The Circle Investment Group S.A. - SPF	53086
ProjektPlus S.à r.l.	53047	Toutatysse S.A. - SPF	53088
Pyxis Partners S.A.	53049	Valadret S.à r.l.	53070

Stahl und Konstruktion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 165.843.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042002/9.

(150047603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Athena Pledgeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 181.559.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015040131/10.

(150046136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

HIB Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 104.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HIB INVEST S.A.

Référence de publication: 2015041647/10.

(150047418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Intu Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 180.420.

Les statuts coordonnés au 15 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015041667/11.

(150047223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Tankreederei I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 76.033.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société du 19.12.2014

En date du 19.12.2014, l'assemblée générale des actionnaires de la société adopte à l'unanimité la résolution suivante:

Nominations:

Est nommé Administrateur-Délégué

Madame Nancy Aleida Bleumer, demeurant à 4, rue Guillaume Stolz, L-8126 Bridel.

Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042021/14.

(150047252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Fleet Lease S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 119.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042299/9.

(150048831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Elman Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 137.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015042273/10.

(150048609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Elman Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 137.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015042274/10.

(150048610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

SIA Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 174.088.

Les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015041981/12.

(150047278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Jovest Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 38.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2015042402/13.

(150048353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Edmarosa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2434 Senningerberg, 2A, rue des Résidences.
R.C.S. Luxembourg B 55.480.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042265/10.

(150048592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Pernambuco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 81.425.

J'ai le regret de vous informer que je renonce la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes dans votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 02 février 2015.

HAMERVATE LIMITED

GORDALE MARKETING LIMITED

Signatures

Référence de publication: 2015042530/13.

(150048281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Edmarosa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2434 Senningerberg, 2A, rue des Résidences.
R.C.S. Luxembourg B 55.480.

Extrait de résolution de l'assemblée générale annuelle ordinaire du 16 mars 2015

L'assemblée générale décide de reconduire les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes pour une nouvelle durée de 6 ans et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.03.2015.

EDMAROSA S.A., SPF

Administrateur

Référence de publication: 2015042264/15.

(150048591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Framalux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 225.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 144.530.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 13 Mars 2015

1. L'associé unique prend acte de et accepte la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat de gérant en date du 19 décembre 2014.

2. L'associé unique décide de nommer pour une durée indéterminée, Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouveau gérant.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015042307/16.

(150048875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Refina International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 12.786.

Par décision de l'assemblée générale annuelle tenue le 16 mars 2015, Monsieur Jean BARRET, résidant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et Monsieur Bartosz SZLAPKA, résidant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été nommés au poste d'Administrateur en remplacement de Messieurs Guy BAUMANN et Cédric JAUQUET.

Le mandat des administrateurs, s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 16.03.2015.

Pour: REFINA INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015042549/17.

(150048576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

REM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.881.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 17 février 2015

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du 17 février 2015, que:

- PricewaterhouseCoopers Luxembourg SARL, 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg a été réélu réviseur d'entreprises agréé de la société. Son mandat est reconduit jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2016.
- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la société Monsieur Sylvain Kirsch, ayant son adresse professionnel au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 17 février 2015 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 février 2015.

*Pour extrait conforme**Un mandataire*

Référence de publication: 2015042550/18.

(150048544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

RMC LRC 1, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 194.081.

EXTRAIT

Par résolution en date du 16 mars 2015, l'actionnaire unique de la Société a décidé:

- d'accepter avec effet immédiat la démission de M. Yehuda Barashi, né le 17 avril 1972 à Jérusalem, de son mandat d'administrateur de la Société;
- de nommer avec effet immédiat, M. Bakary Sylla, né au Libéria le 1^{er} novembre 1976, résidant professionnellement au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société, pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Pour extrait conforme

Robert Kimmels

Administrateur

Référence de publication: 2015042551/19.

(150048342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

PLANET SUN Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 243, rue de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 111.720.

Je soussigné, Thierry BECKRICH, Gérant de la société MATHILUX SARL,

déclare démissionner du poste de Commissaire aux Comptes de la société PLANET SUN LUXEMBOURG S.A., immatriculée au RCSL sous le numéro B 111720 et dont le siège social est établi au 243, rue de Belval à L - 4024 ESCH-SUR-ALZETTE.

Foetz, le 17 mars 2015.

Thierry BECKRICH
Gérant

Référence de publication: 2015042532/14.

(150048717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Primigenia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.631.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 5 juin 2014:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Madame Luisella MORESCHI, Mme Patricia OSIEKA et Mme Frédérique VIGNERON ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2020.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Pour PRIMIGENIA S.A.
Signature

Référence de publication: 2015042534/15.

(150048307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Reinking & Partner LLP (Lux), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 195.369.

ERÖFFNUNG EINER NIEDERLASSUNG

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft mit beschränkter Haftung englischen Rechts Reinking & Partner LLP, vom 13. Februar 2015, mit Sitz in Becket House, 36 Old Jewry, London EC2R 8DD, eingetragen im Companies House, unter der Nummer OC 390188, wurden folgende Beschlüsse gefasst:

- die Errichtung einer Zweigniederlassung der Gesellschaft Reinking & Partner LLP in Luxemburg für eine unbegrenzte Dauer unter der Bezeichnung Reinking & Partner LLP (Lux);
- Die Zweigniederlassung auf folgender Adresse festzusetzen: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.
- Die Aktivitäten der Zweigniederlassung sind die Unternehmensberatung für Banken und Finanzdienstleister sowie hierfür tätige PSF (Professionnels du secteur financier)
- Herr Jörg REINKING, wohnhaft in L-1880 Luxembourg, Rue Pierre Krier, 180, wird als alleiniger Geschäftsführer der Zweigniederlassung Reinking & Partner LLP (Lux), ab dem 1. März 2015 für eine unbestimmte Dauer ernannt, welcher die Zweigniederlassung unter alien Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten kann;
- dem alleinigen zeichnungsberechtigten Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung englischen Rechts Reinking & Partner LLP, Herr- Jörg REINKING, wohnhaft in L-1880 Luxembourg, Rue Pierre Krier, 180, zu gestatten alle notwendigen Maßnahmen zu ergreifen und alle notwendigen Papiere der Gesellschaft zu unterschreiben soweit dies dem Gesellschaftszweck dienlich ist.

Herr Jörg REINKING.

Référence de publication: 2015042539/25.

(150048593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Rasco S.P.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 18.691.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042547/9.

(150048427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

ProjektPlus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 6, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 135.616.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042523/9.

(150048466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Rosneft Global Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 180.389.

Par décisions de l'Assemblée Générale en date du 10 mars 2015, a été nommé

- Ernst & Young S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Luxembourg, L-5365 Munsbach, nr. RCS B47771, Commissaire.

jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2014:

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015042544/13.

(150048584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Silver Royal A 2014 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 190.810.

Il résulte que les actionnaires de la Société ont pris acte:

- de la démission de Monsieur Salem Khamis Saeed Khamis ALDARMAKI en tant que administrateur de la Société avec effet au 15 Mars 2015;

Les actionnaires ont décidé également de nommer:

- Monsieur Mohamed Ahmed Darwish Karam ALQUBAISI, né le 26 janvier 1984 à Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis), résidant au 211 Corniche Street, 3600 Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, en tant que administrateur de la Société avec effet au 15 Mars 2015 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- M. Mohamed Ahmed Darwish Karam ALQUBAISI;
- M. Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS;
- M. Marcus Jacobus DIJKERMAN;
- M. Majed Salem Khalifa Rashed ALROMAITHI;
- M. Robert VAN 'T HOEFT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silver Royal A 2014 S.A.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Référence de publication: 2015042563/23.

(150048260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Simauchan Development S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 45.961.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015042564/14.

(150048642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Retina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 191.138.

EXTRAIT

Suite aux cessions de parts du 28 janvier 2015, le capital social est ainsi réparti:

- Inception Sàrl: 49,5 parts sociales,

- Business Impact Group: 49,5 parts sociales,

Total des parts: 99 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Pour *Rétina Sàrl*

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2015042540/16.

(150048632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

PJH Global Opportunities Fund-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.079.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung die am 12. März 2015 stattfand:

1. Die Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der PJH Global Opportunities Fund - FIS für das am 30. September 2015 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Stefan Schneider (Verwaltungsratsvorsitzender), geschäftsansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,

- Achim Welschoff (Verwaltungsratsmitglied), geschäftsansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,

- Jean-Marie Schomer (Verwaltungsratsmitglied), geschäftsansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

2. Die Generalversammlung beschließt, den Abschlussprüfer, KPMG Luxembourg, Société coopérative, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, wieder zum Abschlussprüfer der PJH Global Opportunities Fund - FIS bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der PJH Global Opportunities Fund - FIS für das am 30. September 2015 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 13. März 2015.

Für *PJH Global Opportunities Fund - FIS*

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2015041898/24.

(150047358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Rox Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 151.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015041928/10.

(150047941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

SFL Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 158.174.

L'adresse de Madame Sandrine CHAUVIN, administrateur de catégorie A, a changé et est désormais la suivante:
12 rue Gagarine, 98800 Nouméa, Nouvelle Calédonie.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

SFL DEVELOPPEMENT

Référence de publication: 2015041977/11.

(150047966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Pyxis Partners S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 100.658.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 02 mars 2015

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 02 mars 2015:

L'Assemblée décide de nommer en remplacement de Madame Visaka KIMARI démissionnaire, au poste d'Administrateur Unique jusqu'à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2020;

- Madame Nicole WALLEMACQ, née le 02 octobre 1983 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 296-298 route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015041910/15.

(150047312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Quint: Essence Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 53.021.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 7. März 2014

Am 7. März 2014 um 11 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Die Mandate der Geschäftsführer - geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieder, Franz Schulz und Josef Koppers werden um weitere drei Jahre verlängert und enden mit Ablauf der im Jahre 2017 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 6. März 2015

Das Mandat des Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft, Prüfungsgesellschaft PriceWaterhouseCoopers Sarl, wird um ein Jahr und damit bis zum Ablauf des Geschäftsjahres 2015 verlängert.

Luxemburg, den 16.3.2015.

Quint:Essence Capital S.A.

Référence de publication: 2015041911/18.

(150047899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

**Luso, Société à responsabilité limitée,
(anc. Librairie Le Romain).**

Siège social: L-6868 Wecker, 49, Duchscherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 99.927.

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois de mars;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Humberto Domingos FERNANDES MARTINS, employé, né à Venda Nova (Portugal), le 5 novembre 1979, demeurant à L-6868 Wecker, 49, Duchscherstrooss;

2) Madame Audrey VERPILLOT, gérante de société, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 décembre 1982, demeurant à L-6868 Wecker, 49, Duchscherstrooss; et

Les deux sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Librairie Le Romain", établie et ayant son siège social à L-6868 Wecker, 49, Duchscherstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99927, (la "Société"), a été originairement constituée sous la dénomination sociale de "COCKTAILS & DREAMS S.à r.l.", suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement de son frère alors empêché Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 400 du 15 avril 2004;

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Paul DECKER, alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 540 du 23 mars 2011;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate qu'en vertu:

- d'une cession de parts sociales sous seing privé du 25 février 2015, Madame Maria de Lourdes DA CONCEICAO CERVEIRA, (actuellement inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le nom patronymique de DA CONCEICAO CERVEIRO), employée, née à Mealhada (Portugal), le 23 décembre 1962, demeurant à L-6868 Wecker, 1, Leweschtaass, a cédé ses cinq (5) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Madame Audrey VERPILLOT, pré-qualifiée; et

- d'une cession de parts sociales sous seing privé du 23 février 2015, Monsieur Humberto Domingos FERNANDES MARTINS, pré-qualifié, a cédé vingt (20) de ses soixante et onze (71) parts sociales à Madame Audrey VERPILLOT, pré-qualifiée.

Madame Audrey VERPILLOT, pré-qualifiée, en sa qualité de gérante, considère ces cessions de parts sociales comme dûment signifiées à la Société conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date des cessions.

Elle a droit aux bénéfices à partir des dates de cession et est subrogée à partir de ces mêmes dates dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

L'Assemblée constate que, suite aux cessions de parts sociales pré-mentionnées, les cent (100) parts sociales représentatives du capital sociales sont dorénavant détenues comme suit:

- | | |
|---|----|
| 1) Monsieur Humberto Domingos FERNANDES MARTINS, pré-qualifié, cinquante et une parts sociales, | 51 |
| 2) Madame Audrey VERPILLOT, pré-qualifiée, quarante-neuf parts sociales, | 49 |

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "Luso" et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des Statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Luso", régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-3543 Dudelange, 4, rue Pasteur et de modifier subséquemment l'article 2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 2.** Le siège social est établi à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des bureaux, filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.”

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent soixante euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 5 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/4759. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015040484/79.

(150045730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Kilima One Lodge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 78.051,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.059.

In the year Two Thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

I. OLD WORLD PROPERTIES LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Washington in the United States of America, having its registered office at FPS Corporate Services, Inc., 1111 Third Avenue, Suite 3400, Seattle, WA 98101-3299, USA, registered at the Secretary of State of the State of Washington under number 602-711-111 (the "Shareholder 1"), holding twenty-five thousand eight hundred (25,800) class A shares ("parts sociales de classe A") with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each in the share capital of the Company.

II. GRUMETI COMMUNITY AND CONSERVATION, LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, registered with the division of corporations of the State of Delaware under registration number 3524047 (the "Shareholder 2"), holding twenty thousand (20,000) class A shares ("parts sociales de classe A") with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each in the share capital of the Company; and

III. KILIMA LODGE, LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, registered with the division of corporations of the State of Delaware under registration number 5346754 (the "Shareholder 3", together with the Shareholder 1 and the Shareholder 2 hereafter referred to as the "Shareholders"), holding one (1) class B share ("part sociale de classe B") with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) in the share capital of the Company.

The Shareholders are here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders represented as stated above, declare and request the notary to enact the following:

- Kilima One Lodge S.à r.l. is a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of forty-five thousand eight hundred one US Dollars (USD 45,801.-), having its registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (“Registre de Commerce et des Sociétés”) under number B 179.059 and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed drawn up by the notary public Francis Kessler on 26 June 2013, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 14 September 2013, number 2263, page 108604 (the “Company”);

- the articles of association of the Company (the “Articles”) have been amended, and in particular the share capital of the Company has been increased from twenty thousand one US Dollars (USD 20,001.-) to forty-five thousand eight hundred one US Dollars (USD 45,801.-) pursuant to a deed drawn up by the notary public Francis Kessler on 23 July 2013, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 18 September 2013, number 2297, page 110248; and that

- the Articles have not been amended since.

This being declared, the appearing parties, holder of the forty-five thousand eight hundred one (45,801) shares (“parts sociales”), divided into forty-five thousand eight hundred (45,800) class A shares (“parts sociales de classe A”) and one (1) class B share (“part sociale de classe B”) with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, representing the entire share capital of the Company, have immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVE to INCREASE the share capital of the Company by an amount of thirty-two thousand two hundred fifty US Dollars (USD 32,250.-) in order to raise it from its current amount of forty-five thousand eight hundred one US Dollars (USD 45,801.-) to seventy-eight thousand fifty-one US Dollars (USD 78,051.-) by creation and issue of thirty-two thousand two hundred fifty (32,250) new class A shares (“parts sociales de classe A”) having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, to be fully subscribed and fully paid up, with a share premium of five million seven hundred seventy-one thousand nine hundred thirteen US Dollars (USD 5,771,913.-), resulting in a total issue price of five million eight hundred four thousand one hundred sixty-three US Dollars (USD 5,804,163.-).

Second resolution

OLD WORLD PROPERTIES LLC RESOLVES to SUBSCRIBE to thirty-two thousand two hundred fifty (32,250) new class A shares (“parts sociales de classe A”) with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, together with a total share premium of five million seven hundred seventy-one thousand nine hundred thirteen US Dollars (USD 5,771,913.-) resulting in a total subscription price of five million eight hundred four thousand one hundred sixty-three US Dollars (USD 5,804,163.-) by contribution in cash.

The amount of five million eight hundred four thousand one hundred sixty-three US Dollars (USD 5,804,163.-) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given by remittance of a bank certificate.

As a result of the following capital increase, the Shareholders now hold seventy-eight thousand fifty-one (78,051.-) shares (“parts sociales”), divided into seventy-eight thousand fifty (78,050) class A shares (“parts sociales de classe A”) and one (1) class B share (“part sociale de classe B”), with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, in the share capital of the Company.

Third resolution

The Shareholders DECIDE to GRANT the broadest powers to the board of managers (“conseil de gérance”) to implement the aforementioned share capital increase and generally to do everything necessary or useful to effectively ensure the completion of the aforementioned resolutions.

Fourth resolution

As a consequence of the previous resolutions, the Shareholders RESOLVE to AMEND Article 7.1 of the Articles, which shall be henceforth read as follows:

“ Art. 7.

7.1. The capital of the Company is fixed at seventy-eight thousand fifty-one United States dollars (USD 78,051.-) divided into seventy-eight thousand fifty class A shares (78,050) and one (1) class B share with a par value of one United States dollar (USD 1.-) each.”

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de janvier,

Par-devant Maître Blanche MOU TRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

I. OLD WORLD PROPERTIES LLC, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de l'Etat de Washington aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à FPS Corporate Services, Inc., 1111 Third Avenue, Suite 3400, Seattle, WA 98101-3299, USA, enregistrée au Secretary of State de l'Etat de Washington sous le numéro 602-711-111 (l'«Associé 1»), détenant vingt-cinq mille huit cents (25.800) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de un US Dollar (1 USD) chacune dans le capital social de la Société;

II. GRUMETI COMMUNITY AND CONSERVATION, LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, immatriculée auprès la division des entreprises de l'Etat du Delaware sous le numéro d'immatriculation 3524047 (l'«Associé 2»), détenant vingt-mille (20.000) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de un US Dollar (1 USD) chacune dans le capital social de la Société; et

III. Kilima Lodge, LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, immatriculée auprès la division des entreprises de l'Etat du Delaware sous le numéro d'immatriculation 5346754 (l'«Associé 3», ensemble avec l'Associé 1 et l'Associé 2 ci-après définis comme les «Associés»), détenant une (1) part sociale de classe B d'une valeur nominale de un US Dollar (1 USD) dans le capital social de la Société.

Les Associés sont ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, juriste, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités d'enregistrement.

Les Associés représentés tel qu'indiqué ci-dessus déclarent et requièrent le notaire d'acter ce qui suit:

- Kilima One Lodge S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de quarante-cinq mille huit cent un US Dollars (45.801 USD) ayant son siège social au 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.059 et constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'un acte reçu par le notaire Francis Kessler le 26 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 septembre 2013, numéro 2263, page 108604 (la «Société»);

- Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés, et en particulier le capital social de la Société a été augmenté de vingt-mille un US Dollars (20.001 USD) à quarante-cinq mille huit cent un US Dollars (45.801 USD) en vertu d'un acte reçu par le notaire Francis Kessler le 23 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 septembre 2013, numéro du 2297, page 110248; et que

- Les Statuts n'ont plus été modifiés depuis lors.

Ces faits ayant été déclarés, les parties comparantes, détentrices des quarante-cinq mille huit cent une (45.801) parts sociales, réparties en quarante-cinq mille huit cent (45.800) parts sociales de classe A et une (1) part sociale de classe B d'une valeur nominale de un US Dollar (1 USD) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société, ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DÉCIDENT d'AUGMENTER le capital social de la Société d'un montant de trente-deux mille deux cent cinquante US Dollars (32.250 USD) pour le porter de son montant actuel de quarante cinq mille huit cent un US Dollars (45.801 USD) à soixante-dix-huit mille cinquante-et-un US Dollars (78.051 USD) par la création et l'émission de trente-deux mille deux cent cinquante (32.250) nouvelles parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un US Dollar (1 USD) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées, avec une prime d'émission de cinq millions sept cent soixante-et-onze mille neuf cent treize US Dollars (5.771.913 USD) constituant un prix d'émission total de cinq millions huit cent quatre mille cent soixante-trois US Dollars (5.804.163 USD).

Deuxième résolution

OLD WORLD PROPERTIES LLC DECIDE de SOUSCRIRE à trente-deux mille deux cent cinquante (32.250) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale de un US Dollar (1 USD) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de cinq millions sept cent soixante-et-onze mille neuf cent treize US Dollars (5.771.913 USD), constituant un prix

de souscription total de cinq millions huit cent quatre mille cent soixante-trois US Dollars (5.804.163 USD) par apport en numéraire.

Le montant de cinq millions huit cent quatre mille cent soixante-trois US Dollars (5.804.163 USD) se trouve désormais à disposition de la Société. Preuve de ce qui précède a été donnée au moyen d'un certificat bancaire.

En conséquence de cette augmentation de capital, les Associés détiennent désormais soixante-dix-huit mille cinquante-et-une (78.051) parts sociales, réparties en soixante-dix-huit mille cinquante (78.050) parts sociales de classe A et une (1) part sociale de classe B, d'une valeur nominale de un US Dollar (1 USD) chacune, dans le capital de la Société.

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT d'OCTROYER les pouvoirs les plus larges au conseil de gérance pour mettre en oeuvre l'augmentation de capital ci-avant précitée et pour accomplir tout ce qui est nécessaire ou utile pour assurer la réalisation des résolutions ci-avant précitées.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés DECIDENT de MODIFIER l'article 7.1 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

“ Art. 7.

7.1. Le capital social de la Société est fixé à soixante-dix-huit mille cinquante-et-un dollars américains (78.051 USD) représenté par soixante-dix-huit mille cinquante (78.050) parts sociales de classe A et une (1) part sociale de classe B ayant une valeur nominale de un dollar américain (1 USD), chacune.”

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que les comparantes ont requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, de faire prévaloir le texte anglais.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg, à la date indiquée en entête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 février 2015. Relation: EAC/2015/2941. Reçu soixante-quinze euros € 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015040457/173.

(150045835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Intu Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.510,01.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 180.420.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of January,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Intu Spain Limited, a private limited company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 40 Broadway, London, United Kingdom, SW1H 0BU and registered with the Companies House under number 08363580 (the "Shareholder"),

hereby represented by Ruadhan O Ciarain, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 January 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Intu Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01), with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, dated 24 September 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 8 November 2013 number 2808 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180420 (the "Company"). The articles of association of the Company were last amended by a deed of Me. Marc Loesch,

notary residing in Mondorf-les-Bains, dated 2 October 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 15 November 2013 under number 2881.

II. The Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of ten euro (EUR 10.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01) to twelve thousand five hundred and ten euro and one cent (EUR 12,510.01).

2 To issue one thousand (1,000) new ordinary shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

3 To accept subscription for these new shares by the Company's sole shareholder and to accept payment in full for such new shares, together with a share premium in an aggregate amount of eight million seven hundred three thousand one hundred sixty-nine euro (EUR 8,703,169.-), by a contribution in cash.

4 To restate article 5 of the articles of incorporation of the Company to reflect the foregoing.

5 Miscellaneous.

III. The Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of ten euro (EUR 10.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand and five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01) to twelve thousand and five hundred and ten euro and one cent (EUR 12,510.01).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one thousand (1,000) new ordinary shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Subscription - Payment

Thereupon the Shareholder declared to subscribe for the one thousand (1,000) new ordinary shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) and to make payment in full of the nominal value of such shares together with a payment to the share premium account of the Company in an aggregate amount of eight million seven hundred three thousand one hundred sixty-nine (EUR 8,703,169.-).

The amount of eight million and seven hundred three thousand and one hundred seventy-nine (EUR 8,703,179.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to fully restate article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

As a consequence, article 5 of the articles of incorporation of the Company shall from now on read as follows:

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five-hundred and ten euro and one cent (EUR 12,510.01) divided into one million two hundred fifty-one thousand and one (1,251,001) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at four thousand one hundred euro (EUR 4,100.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze janvier

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Intu Spain Limited, une société à responsabilité limitée immatriculée en Angleterre et aux Pays de Galles, ayant son siège social au 40 Broadway, SW1H 0BU Londres, Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 08363580 (l'«Associé»), représentée aux fins des présentes par Ruadhan O Ciarain, juriste, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 14 janvier 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

I. L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Intu Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01), ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte de Me Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, le 24 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 novembre 2013 numéro 2808 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180420 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par acte de Me Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains le 2 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 15 novembre 2013 numéro 2881.

II. L'Associé reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix euros (EUR 10,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01) à douze mille cinq cent dix euros et un centime (EUR 12.510,01).

2. Émission de mille (1000) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'associé unique de la Société et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales ainsi que le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de huit millions sept cent trois mille cent soixante-neuf euros (EUR 8.703.169,-), par un apport en numéraire.

4. Refonte de l'article 5 des statuts de la Société reflétant ce qui précède.

5. Divers.

III. L'Associé a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix euros (EUR 10,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01) à douze mille cinq cent dix euros et un centime (EUR 12.510,01).

Seconde résolution

L'Associé a décidé d'émettre mille (1000) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

Souscription - Libération

L'Associé a déclaré souscrire les mille (1000) nouvelles parts sociales ordinaire, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et libérer intégralement la valeur nominale de ces nouvelles parts sociales et payer une prime d'émission d'un montant total de huit millions sept cent trois mille cent soixante-neuf euros (EUR 8.703.169,-).

Le montant de huit millions sept cent trois mille cent soixante-dix-neuf euros (EUR 8.703.179,-) est dès lors à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de procéder à la refonte de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus.

En conséquence l'article 5 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent dix euros et un centime (EUR 12.510,01) divisé en un million deux cent cinquante et un mille et une (1.251.001) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus de capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payés sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à quatre mille cent euro (EUR 4.100,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: R. O Ciarain, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 22 janvier 2015. GAC/2015/659. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015040423/147.

(150046236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

**Scotch & Soda Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Next Management S.à r.l. & Partners S.C.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.172.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) Next Management S.à r.l. & Partners S.C.A., with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159172 (hereinafter, the Company), established pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated January 14, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1063 dated May 20, 2011, which bylaws have been lastly amended by virtue of a deed of the undersigned notary dated August 16, 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2741 dated November 10, 2011.

The meeting is chaired by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Ms. Claudia Rouckert, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders are represented by virtue of two (2) proxies given under private seal on February 18, 2015, and that the number of their shares is shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at one million seven hundred seventy thousand eight hundred fifteen Euro (EUR 1.770.815,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the legal form of the Company from that of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) into that of a private limited liability company (société à responsabilité limitée);
2. Change of the name of the Company to "Scotch & Soda Luxembourg S.à r.l.";
3. Conversion of the management share into one (1) ordinary share of a private limited liability company;
4. Change of the Company's ordinary shares into shares of a private limited liability company;

5. Acceptation of the resignation of the general partner;
 6. Discharge to the general partner for the execution of its mandate;
 7. Appointment of the members of the board of managers;
 8. Creation of two different classes of shares namely the class A shares (the Class A Shares) and the class B shares (the Class B Shares);
 9. Conversion of one million two hundred seven thousand three hundred forty-seven (1.207.347) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each into one million two hundred seven thousand three hundred forty-seven (1.207.347) Class A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each;
 10. Conversion of five hundred sixty-three thousand four hundred sixty-eight (563.468) shares, including one (1) ordinary share held by Next Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159169, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each into five hundred sixty-three thousand four hundred sixty-eight (563.468) Class B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each;
 11. Subsequent restatement of the Company's bylaws.
- IV. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the Company's legal form from a partnership limited by shares (société en commandite par actions) into that of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) without discontinuity of its legal personality.

Second resolution

The meeting resolves to change the name of the Company into "Scotch & Soda Luxembourg S.à r.l."

Third resolution

The meeting resolves to convert the management share into one (1) ordinary share of a private limited liability company.

Fourth resolution

Following the above resolution, the meeting resolves to change the one million seven hundred seventy thousand eight hundred fourteen (1.770.814) ordinary shares into one million seven hundred seventy thousand eight hundred fourteen (1.770.814) ordinary shares of a private limited liability company.

Fifth resolution

The meeting resolves to accept the resignation of Next Management S.à r.l., prenamed, as general partner of the Company.

Sixth resolution

The meeting resolves to grant discharge to the general partner for the execution of its mandate until the date hereof.

Seventh resolution

The meeting resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr. Clarence Terry, company manager, born on July 11, 1946 in Virginia, United States of America, having his professional address at 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America;
- Mr. Lynn Skillen, company manager, born on December 29, 1955 in Kansas, United States of America, having his professional address at 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America.

Category B Managers:

- Ms. Isabelle Arker, company manager, born on February 11, 1972 in Metz, France, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Noëlla Antoine, company manager, born on January 11, 1969 in Saint Pierre, Belgium, having her professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Anita Lyse, company manager born on October 4, 1976 in Alesund, Norway, having her professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Laura Spitoni, company manager, born on July 19, 1968 in Roma, Italy, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Eighth resolution

The meeting resolves to create two different classes of shares namely the class A shares (the Class A Shares) and the class B shares (the Class B Shares).

Ninth resolution

The meeting resolves to convert one million two hundred seven thousand three hundred forty-seven (1.207.347) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each into one million two hundred seven thousand three hundred forty-seven (1.207.347) Class A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

Tenth resolution

The meeting resolves to convert five hundred sixty-three thousand four hundred sixty-eight (563.468) shares, including one (1) ordinary share held by Next Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159169 with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, into five hundred sixty-three thousand four hundred sixty-eight (563.468) Class B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

Eleventh resolution

The meeting resolves to entirely restate the Company's bylaws so that they shall be read as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad. The Company may act as a general partner of any entity.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights developed.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name "Scotch & Soda Luxembourg S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at one million seven hundred seventy thousand eight hundred fifteen Euro (EUR 1.770.815,00) represented by one million two hundred seven thousand three hundred forty-seven (1.207.347) Class A Shares and five hundred sixty-three thousand four hundred sixty-eight (563.468) Class B Shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 8. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 10. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 11. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers.

If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 12. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager or, in case of a Sole Manager, by the sole signature of the Sole Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 13. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it

being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 14. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 15. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company and as follows:

- any net profit deriving from the shareholding of the Company in its subsidiary, Scotch & Soda N.V., a public company (naamloze vennootschap) established and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amsterdam, the Netherlands, and its principal place of business at Jacobus Spijkerdreef 20 - 24, 2132 PZ Hoofddorp, the Netherlands and registered with the Dutch Chamber of Commerce Commercial Register under number 53020863 (the Subsidiary) shall be exclusively distributed to the holder of Class A Shares;

- any other profit deriving from the activity of the Subsidiary shall be exclusively distributed to the holder of Class B Shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law and by the present article".

Art. 19. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of article 18.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions de droit luxembourgeois «Next Management S.à r.l. & Partners S.C.A.», ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159172 (ci-après, la

Société), constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1063 du 20 mai 2011, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, en date du 16 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2741 du 10 novembre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et comme scrutateur Madame Claudia Rouckert, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés en vertu de deux (2) procurations données sous acte sous seing privé le 18 février 2015, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions en circulation représentant la totalité du capital social de la Société, établi à un million sept cent soixante-dix mille huit cent quinze Euros (EUR 1.770.815,00), toutes entièrement libérées, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la forme sociale de la Société de société en commandite par actions en société à responsabilité limitée;

2. Changement de dénomination sociale en «Scotch & Soda Luxembourg S.à r.l.»;

3. Conversion des actions de commandité de la Société en une (1) part sociale ordinaire de société à responsabilité limitée;

4. Conversion des actions de commanditaire de la Société en parts sociales ordinaires de société à responsabilité limitée;

5. Acceptation de la démission de l'associé commandité;

6. Décharge de l'associé commandité pour l'exécution de son mandat;

7. Nomination des membres du conseil de gérance;

8. Création de deux classes différentes de parts sociales dénommées les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et les parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B).

9. Conversion d'un million deux cent sept mille trois cent quarante-sept (1.207.347) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune en un million deux cent sept mille trois cent quarante-sept (1.207.347) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

10. Conversion de cinq cent soixante-trois mille quatre cent soixante-huit (563.468) parts sociales, y inclus une (1) part sociale ordinaire détenue par Next Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège sociale au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159169, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune en cinq cent soixante-trois mille quatre cent soixante-huit (563.468) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

11. Subséquente refonte intégrale des statuts de la Société.

IV. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la forme de la Société de société en commandite par actions en société à responsabilité limitée sans discontinuité de sa personnalité juridique.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «Scotch & Soda Luxembourg S. à r.l.».

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir l'action de commandité en une (1) part sociale ordinaire de la société à responsabilité limitée.

Quatrième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée décide de changer les un million sept cent soixante-dix mille huit cent quatorze (1.770.814) actions de commanditaire en un million sept cent soixante-dix mille huit cent quatorze (1.770.814) parts sociales de société à responsabilité limitée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Next Management S.à r.l., précitée, de son mandat d'associé commandité de la Société.

Sixième résolution

L'assemblée donne décharge à l'associé commandité pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date des présentes.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- M. Clarence Terry, gérant de société, né le 11 Juillet 1946 en Virginie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Lynn Skillen, gérant de société, né le 29 Décembre 1955 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Mme Isabelle Arker, gérant de société, née le 11 Février 1972 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- Mme Noëlla Antoine, gérant de société, née le 11 janvier 1969 à Saint Pierre, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- Mme Anita Lyse, gérant de société, née le 4 Octobre 1976 à Aselund, Norvège, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- Mme Laura Spitoni, gérant de société, née le 19 juillet 1968 à Rome, Italie, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg.

Huitième résolution

L'assemblée décide de créer deux classes différentes de parts sociales dénommées les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et les parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B).

Neuvième résolution

L'assemblée décide de convertir un million deux cent sept mille trois cent quarante-sept (1.207.347) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune en un million deux cent sept mille trois cent quarante-sept (1.207.347) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Dixième résolution

L'assemblée décide de convertir cinq cent soixante-trois mille quatre cent soixante-huit (563.468) parts sociales, y inclus une (1) part sociale ordinaire détenue par Next Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège sociale au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159169, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune en cinq cent soixante-trois mille quatre cent soixante-huit (563.468) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Onzième résolution

L'assemblée décide de refondre intégralement les statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger. La Société peut agir en tant qu'actionnaire commandité de toute entité.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et réaliser toute opération, qui se rattache directement ou indirectement à son objet ou qui favorise son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «Scotch & Soda Luxembourg S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à un million sept cent soixante-dix mille huit cent quinze Euros (EUR 1.770.815,00) représenté par un million deux cent sept mille trois cent quarante-sept (1.207.347) Parts Sociales de Classe A et cinq cent soixante-trois mille quatre cent soixante-huit (563.468) Parts Sociales de Classe B, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des Statuts.

Art. 8. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 10. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B».

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s).

Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou, en cas de Gérant Unique, par la seule signature du Gérant Unique.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 13. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 14. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés, au prorata de leur participation dans la Société, et de la façon suivante:

- tout bénéfice net dérivant de la détention par la Société de parts sociales dans sa filiale, Scotch & Soda N.V., une société anonyme (naamloze vennootschap), établie et existant selon le droit néerlandais, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, et son principal centre d'activités à Jacobus Spijkerdreef 20 - 24, 2132 PZ Hoofddorp, Pays-Bas, immatriculée auprès de la Chambre de commerce néerlandaise sous le numéro 53020863 (la Filiale), est distribué de façon exclusive au détenteur de Parts Sociales de Catégorie A;

- tout autre bénéfice net issu de toute activité réalisée par la Filiale, est distribué de façon exclusive au détenteur de Parts Sociales de Catégorie B.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales et du présent article.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'article 18.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 février 2015. Relation: EAC/2015/4719. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015040565/491.

(150046387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

FFDC WL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.932.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of January,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

FFDC Super 2 S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,502.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192901 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Alexandre Koch, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 20 January 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of FFDC Super WL S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,501.-, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 9 December 2014, in the course of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192932 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed dated 16 December 2014 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-) to twelve thousand five hundred two euro (EUR 12,502.-).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in a total amount of one million one hundred twenty-one thousand five hundred twenty-five euro and ninety-seven cent (EUR 1,121,525.97) by the Shareholder and to accept full payment in cash for this new share.

4 To amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-) to twelve thousand five hundred two euro (EUR 12,502.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as stated above.

The Shareholder declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in a total amount of one million one hundred twenty-one thousand five hundred twenty-five euro and ninety-seven cent (EUR 1,121,525.97)

and to fully pay in cash for these shares.

The amount of one million one hundred twenty-one thousand five hundred twenty-six euro and ninety-seven cent (EUR 1,121,526.97) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred two euro (EUR 12,502.-) divided into twelve thousand five hundred two (12,502) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand three hundred euro (EUR 2,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt et un janvier,

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

FFDC Super 2 S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.502,-, dont le siège social est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 192901 (l' «Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Alexandre Koch, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 20 janvier 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de FFDC WL S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.501,-, dont le siège social est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 9 décembre 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 192932 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du 16 décembre 2014 pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-).

2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million cent vingt-et-un mille cinq cent vingt-cinq euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 1.121.525,97) par l'Associé à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, en vertu d'une procuration mentionnée ci-dessus qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million cent vingt et un mille cinq cent vingt-cinq euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 1.121.525,97) à libérer intégralement en espèces.

Le montant d'un million cent vingt et un mille cinq cent vingt-six euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 1.121.526,97) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Emis.** Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-) divisé en douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celle-ci étant entièrement libérées.»

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: A. Koch, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 22 janvier 2015. GAC/2015/666. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015040364/142.

(150046335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Splash S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.741.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 13 mars 2015

Le Conseil d'administration a nommé Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, agent dépositaire des actions au porteur de la société.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015041949/14.

(150047775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Spitfire (Evergreen) SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.998.

Il résulte d'un contrat social sous seing privé en date du 9 février 2015 (le "Contrat") que l'objet social de la société en commandite spéciale "Spitfire (Evergreen) SCSp" constituée par un contrat social sous seing privé en date du 26 janvier 2015 a été modifié.

L'objet de la Société ainsi modifié est le suivant:

La Société aura pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans les Immeubles (Properties) (dans le but d'investir) directement ou indirectement à travers les Sociétés Allemandes (German Partnerships). La Société n'aura aucun autre objectif sans le consentement unanime de tous les Associés.

La Société pourra accorder son aide (à travers des prêts, acomptes, garanties, cautions ou autres) aux Sociétés Allemandes (German Partnerships) mais ne pourra accorder son aide à toutes autres sociétés, associations, partnership, joint-venture, fiducie (trust), fonds commun de placement ou toute autre entité quel qu'elle soit sans le consentement unanime de tous les associés, étant entendu que l'associé commandité devra se conformer à tout moment à la clause 11 (financement) du contrat de joint-venture."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015041947/22.

(150047691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Valadret S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 55.967.

En date du 31 janvier 2013, a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

- Monsieur Nico HANSEN a cédé les 500 parts sociales qu'il détenait à la société PASTA POINT HOLDING S.A.,

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société VALADRET S.à r.l. est la suivante: la société PASTA POINT HOLDING S.A. avec siège actuel au 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B142292 détient les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042642/15.

(150048249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**Capital social: PLN 1.016.542.000,00.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN, ON THE SIXTEENTH DAY OF FEBRUARY.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in place of his colleague prevented Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which latter will remain the depositary of the present deed,

there appeared:

1) KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Wotowska 8, 51-116 Wroctaw, Poland,

2) InvestCapital Malta Ltd, a limited liability company, with registered office at 36, Archbishop Street, Valletta VLT1447, Malta,

both duly represented by Mr Benoît TASSIGNY, notary's clerk, with professional address at 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

by virtue of powers substituted to him in two proxies given under private seal, which after having been signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as members of SECAPITAL S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108305, incorporated on 17 May 2005 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph EL-VINGER, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 16 January 2015 pursuant to a deed received by Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in place of Maître Cosita DELVAUX, then prevented, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

The members, represented as above stated, request the undersigned notary to document the following:

First resolution

The members resolve to increase the Company's corporate capital by an amount of PLN 16,476,000 (sixteen million four hundred seventy-six thousand Polish zloty) in order to raise it from PLN 1,000,066,000 (one billion sixty-six thousand Polish zloty) to PLN 1,016,542,000 (one billion sixteen million five hundred forty-two thousand Polish zloty) by the creation and issue of 16,476 (sixteen thousand four hundred seventy-six) new Class A corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, to be issued at par, against cash, and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued Class A corporate units, and to allocate the new Class A corporate units to Compartment A.

The members also resolve to increase the legal reserve related to Compartment A by an amount of PLN 1,647,600 (one million six hundred forty-seven thousand six hundred Polish zloty) to raise it from PLN 27,364,200 (twenty-seven million three hundred sixty-four thousand two hundred Polish zloty) to PLN 29,011,800 (twenty-nine million eleven thousand eight hundred Polish zloty).

Subscription - Payment

The majority member having renounced to the subscription of the Class A corporate units to be issued, thereupon appears InvestCapital Malta Ltd, predesignated, represented as above stated, who declares to subscribe to the 16,476 (sixteen thousand four hundred seventy-six) newly issued Class A corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each and to fully pay them up together with the amount of the legal reserve's increase, by a contribution in cash, so that the total amount of PLN 18,123,600 (eighteen million one hundred twenty-three thousand six hundred Polish zloty) is as of today at the free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

The members resolve to amend article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which henceforth will be read as follows:

"The corporate capital of the company is fixed at PLN 1,016,542,000 (one billion sixteen million five hundred forty-two thousand Polish zloty) divided into 290,118 (two hundred ninety thousand one hundred eighteen) Class A corporate units, 50,378 (fifty thousand three hundred seventy-eight) Class B corporate units, 11,724 (eleven thousand seven hundred twenty-four) Class C corporate units, 24,385 (twenty-four thousand three hundred eighty-five) Class D corporate units, 175,072 (one hundred seventy-five thousand seventy-two) Class E corporate units, 218,818 (two hundred eighteen thousand eight hundred eighteen) Class F corporate units and 246,047 (two hundred forty-six thousand forty-seven) Class G corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE SEIZE FEVRIER.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de sa consoeur empêchée, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, laquelle restera dépositaire de la présente minute,

ont comparu:

- 1) KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Wotowska 8, 51-116 Wroctaw, Pologne,
- 2) InvestCapital Malta Ltd, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 36, Archbishop Street, Valletta VLT1447, Malte,

toutes deux ici représentées par Monsieur Benoît TASSIGNY, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet en vertu des pouvoirs lui substitués dans les deux procurations données sous seing privé par les parties comparantes, lesquelles procurations signées «ne varietur» par le mandataire prénommé et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement,

agissant en leur qualité d'associées de SECAPITAL S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 16 janvier 2015 suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, alors empêchée, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les associées, représentées comme stipulé ci-dessus, requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associées décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de PLN 16.476.000 (seize millions quatre cent soixante-seize mille zloty polonais) afin de le porter de son montant actuel de PLN 1.000.066.000 (un milliard soixante-six mille zloty polonais) à PLN 1.016.542.000 (un milliard seize millions cinq cent quarante-deux mille zloty polonais), par la création et l'émission de 16.476 (seize mille quatre cent soixante-seize) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, émises au pair, libérées en numéraire et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales de catégorie A déjà existantes, et d'allouer les nouvelles parts sociales de catégorie A au Compartiment A.

Les associées décident également d'augmenter la réserve légale relative au Compartiment A à concurrence d'un montant de PLN 1.647.600 (un million six cent quarante-sept mille six cents zloty polonais) afin de la porter de son montant actuel de PLN 27.364.200 (vingt-sept millions trois cent soixante-quatre mille deux cents zloty polonais) à PLN 29.011.800 (vingt-neuf millions onze mille huit cents zloty polonais).

Souscription - Libération

L'associée majoritaire ayant renoncé à la souscription des parts sociales de catégorie A qui seront émises, a ensuite comparu InvestCapital Malta Ltd, prédésignée, représentée comme stipulé ci-dessus, qui a déclaré souscrire aux 16.476 (seize mille quatre cent soixante-seize) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et les libérer intégralement, ensemble avec le montant de l'augmentation de la réserve légale, le tout moyennant versement en numéraire, de sorte que le montant total de PLN 18.123.600 (dix-huit millions cent vingt-trois mille six cents zloty polonais) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Les associées décident de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à PLN 1.016.542.000 (un milliard seize millions cinq cent quarante-deux mille zloty polonais) représenté par 290.118 (deux cent quatre-vingt-dix mille cent dix-huit) parts sociales de catégorie A, 50.378 (cinquante mille trois cent soixante-dix-huit) parts sociales de catégorie B, 11.724 (onze mille sept cent vingt-quatre) parts sociales de catégorie C, 24.385 (vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie D, 175.072 (cent soixante-quinze mille soixante-douze) parts sociales de catégorie E, 218.818 (deux cent dix-huit mille huit cent dix-huit) parts sociales de catégorie F et 246.047 (deux cent quarante-six mille quarante-sept) parts sociales de catégorie G d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la prédite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, R. ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 février 2015. Relation: 1LAC/2015/5280. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015040676/141.

(150045859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

ICG-Longbow Equity Investments No.4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 195.089.

Rectificatif de l'acte déposé le 06.03.2015, N° de dépôt : L150042418

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of February,
Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ICG-Longbow IV Equity S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of eleven thousand British pounds (GBP 11,000), in the process of registration with the Luxembourg Register of Trade and Companies (the Subscriber),

hereby represented by Mrs Alexandra FUENTES, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Subscriber and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Subscriber, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it declares to establish as follows:

Section I. - Definitions

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Board means the board of managers of the Company;

Companies Act means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means "ICG-Longbow Equity Investments No.4 S.à r.l.";

General Meeting means a general meeting of the shareholders of the Company; and General Meetings means any of them;

Manager means a member of the Board; and Managers means all of them;

Shareholder means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles; and Shareholders means all of them;

Share means any issued share from time to time in the capital of the Company; and Shares means all of them;

Sole Manager means, in the case there is only one Manager, the sole Manager of the Company; and

Sole Shareholder means, in the case there is only one Shareholder, the sole Shareholder of the Company.

Section II. - Articles of association

Art. 1. Form, name and number of Shareholders.

1.1 Form and name

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "ICG-Longbow Equity Investments No.4 S.à r.l." (hereafter the Company).

1.2 Number of Shareholders

The Company may have a Sole Shareholder or several Shareholders.

Where the Company has only a Sole Shareholder, any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or

indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred within such municipality by a resolution of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager. The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the General Meeting or, as the case may be, of the Sole Shareholder.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at [eleven thousand British pounds (GBP 11,000), represented by one hundred (100) ordinary Shares having a nominal value of one hundred and ten British pounds (GBP 110) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The Share capital may be changed at any time by a decision of the Sole Shareholder or by decision of the General Meeting, in accordance with article 16 of these Articles.

Art. 7. Profit sharing. The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 19 in any year in which the General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder resolves to make any distribution of dividends.

Art. 8. Indivisible Shares. Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Shares. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting who represent at least three-quarters ($\frac{3}{4}$) of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters ($\frac{3}{4}$) of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

Art. 10. Redemption of Shares. The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own Share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the Sole Shareholder or the General Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these Articles.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management.

12.1 Management

The Company is managed by one or several Managers. If several Managers are appointed, they will constitute a Board. The Manager(s) need not to be Shareholder.

The Manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by Shareholders owning more than half ($\frac{1}{2}$) of the share capital or, as the case may be, of the Sole Shareholder. The General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder may at any time and without cause (ad nutum) dismiss and replace any Manager.

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

12.2 Meetings of the Board

A chairman pro tempore of the Board (the Chairman) may be appointed by the Board for each Board meeting. The Chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Chairman pro tempore is appointed, by vote of the majority of the Managers present or represented at the meeting of the Board.

The Board shall meet upon call by any Managers at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non-participation are not taken into account in calculating the majority. A Manager may represent more than one Manager by proxy, under the condition however that at least two Managers are present at the meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each Manager, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12.2 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

12.3 Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Manager

The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by minutes or by resolutions in writing. The minutes or the resolutions in writing made by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by all the Managers present at such meeting or, as the case may be, by the Chairman.

12.4 Powers of the Board and the Sole Manager

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager.

As long as the Company has only a Sole Manager, the Sole Manager has the same powers as those conferred on the Board. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the Board shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Manager.

12.5 Delegation of powers

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a Shareholder or not, or who may be a Manager or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is also authorised to appoint a person, either a Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

12.6 Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signatures of any two Managers or (ii), in the case of a Sole Manager, by the sole signature of the Sole Manager.

In respect of the daily management, the Company shall be bound by the sole signature of the person appointed to that effect.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

Art. 13. Liability of the Manager(s). A Manager assumes, by reason of his/her position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her in the name of the Company.

Art. 14. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of the Board (the Secretary). The Secretary, who may or may not be a Manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board and, to the extent practical, of the General Meeting, and to keep the records and the minutes of the Board and of the General Meeting in a book to be kept for that purpose in Luxembourg, and she/he shall perform like duties for all committees of the Board (if any) when required. She/he shall have the authority to delegate his powers to one or several persons provided she/he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, to be used as official documents vis-à-vis any third parties.

Article 14 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 15. General Meetings.

15.1 Powers of the General Meeting or of the Sole Shareholder

As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders.

15.2 Annual General Meeting - Other General Meetings

An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

If the Company is composed of several Shareholders, but no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings, including the annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority.

16.1 Notice of General Meetings

Unless there is a Sole Shareholder, the Shareholders may also meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the Companies Act, by the Board or, as the case may be, the Sole Manager, subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than half (½) of the share capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

16.2 Attendance - Representation

All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting

can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

16.3 Vote

At any General Meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than half ($\frac{1}{2}$) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting, convened in accordance with the Articles or the Companies Act, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least three quarters ($\frac{3}{4}$) of the share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

16.4 Minutes

The minutes of the General Meeting shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or the proxyholder(s) representing the Shareholder(s), who so request.

The resolutions adopted by the Sole Shareholder shall be documented in writing and signed by the Sole Shareholder or by the proxyholder representing the Sole Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the Sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 17. Financial year. The Company's financial year starts on the 1st of April and ends on 31 March of the next year.

Art. 18. Financial statements. At the end of each Financial Year, the accounts are closed and the Board or, as the case may be, the Sole Manager, draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual General Meeting.

Art. 19. Appropriation of profits, reserves. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law. That allocation to the legal reserve will cease to be required as soon and as long as the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each Share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, Board or, as the case may be, the Sole Manager, may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board or, as the case may be, the Sole Manager, fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 20. Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding three quarters ($\frac{3}{4}$) of the share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board or, as the case may be, the Sole Manager or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Art. 21. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than twenty-five (25) Shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 22. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provisions

The first financial year begins today and ends on 31 March 2016.

The first annual General Meeting will be held in 2016.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed in its entirety by the appearing party, ICG-Longbow IV Equity S.à r.l., which hereby subscribes to one hundred (100) ordinary Shares with a nominal value of one hundred and ten British pounds (GBP 110) each. The subscription amount is allocated to the share capital account of the Company.

All these shares have been paid up in cash for an aggregate amount of eleven thousand British pounds (GBP 11,000) and therefore the amount of eleven thousand British pounds (GBP 11,000) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The amount of eleven thousand British Pounds (GBP 11,000) corresponds to the amount of fourteen thousand eight hundred thirty Euro and forty-three Eurocent (EUR 14,830.43) according to the exchange rate published on XE.COM on February 13th, 2015.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. Are appointed as managers for an unlimited duration:

(i) Mr. Renaud Sabbe, with Belgium nationality, born on 11 March 1979, in Virton, Belgium, with professional address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and

(ii) Mr. Herman Schommarz, with German nationality, born on 20 November 1970, in Amersfoort, the Netherlands, with professional address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The Company shall have its registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de février,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ICG-Longbow IV Equity S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de onze mille livres sterling (11.000 GBP), en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le Souscripteur),

ici représentée par Mme Alexandra FUENTES, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom du Souscripteur et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Section I. - Définition

Statuts (Articles) désigne les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre;

Conseil (Board) désigne le conseil de gérance de la Société;

Loi de 1915 (Companies Act) désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Société (Company) signifie «ICG-Longbow Equity Investments No.4 S.à r.l.»;

Assemblée Générale (General Meeting) désigne l'assemblée générale des associés de la Société et Assemblées Générales désigne l'une d'entre elles;

Gérant (Manager) désigne un membre du Conseil; et Gérants les désigne dans leur ensemble;

Associé (Shareholder) désigne toute personne détenant des Parts Sociales ou à qui des Parts Sociales ont été transférées ou émises de temps à autre (excluant la Société) en accord avec les termes des Statuts; et Associés les désigne dans leur ensemble;

Part Sociale (Share) signifie toute part sociale émise de temps à autre dans le capital social de la Société; et Parts Sociales les désigne dans leur ensemble;

Gérant Unique (Sole Manager) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Gérant, le gérant unique de la Société; et

Associé Unique (Sole Shareholder) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, l'associé unique de la Société.

Section II. - Statuts

Art. 1^{er}. **Forme, dénomination et nombre d'Associés.**

1.1 Forme et dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «ICG-Longbow Equity Investments No.4 S.à r.l.» (ci-après, la Société).

1.2 Nombre d'Associés

La Société peut avoir un Associé Unique ou plusieurs Associés.

Lorsque la Société n'a un Associé Unique, toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

De plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de la municipalité par une décision du Conseil ou, le cas échéant du Gérant Unique. Le siège social peut également

être transféré au sein de cette municipalité par simple décision d'une Assemblée Générale ou, le cas échéant de l'Associé Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant le Gérant Unique peut établir des branches, des bureaux, des centres administratifs et agences en tout lieu qu'il jugera utile, que cela soit à ou en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de onze mille livres sterling (11.000 GBP) représenté par cent (100) Parts Sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent dix livres sterling (110 GBP) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé Unique sinon de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 16 des présents Statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 19 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, l'Associé Unique, décide de procéder à une distribution de dividendes.

Art. 8. Parts Sociales indivisibles. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de Parts Sociales. En cas d'un Associé Unique, toutes cessions de Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont libres.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de Parts Sociales. La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'Associé Unique ou une Assemblée Générale. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des Statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des Associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé Unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance.

12.1 Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. En cas de pluralité de Gérants, ils constituent ensemble un Conseil. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés.

Les Gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social ou, le cas échéant, de l'Associé Unique. L'Assemblée Générale ou, le cas échéant, l'Associé Unique peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des Gérants.

Le ou les Associés ne prennent pas part à, ni n'interfèrent dans, la gestion de la Société.

12.2 Réunions du Conseil

Un président pro tempore du Conseil (le Président) peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le Président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le président pro tempore est désigné par un vote de la majorité des Gérants présents ou représentés lors de la réunion du Conseil.

Le Conseil se réunira sur convocation par tout Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de l'urgence devront être décrits brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords

écrits à la réunion du Conseil. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter à une réunion en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuves des procurations à la réunion du Conseil.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant (i) à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés (ii) à toute personne participant à la réunion d'entendre les autres participants et de leur parler, (iii) de retransmettre la réunion de façon continue et (iv) aux Gérants de délibérer valablement. La participation à une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres du Conseil présents ou représentés. Si un membre du Conseil s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants par procuration, à condition toutefois qu'au moins deux Gérants soient présents à la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution résultera d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chacun des Gérants, manuellement ou électroniquement au moyen d'une signature électronique reconnue au Luxembourg. La date d'une telle résolution sera celle de la dernière signature.

Le présent article 12.2 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

12.3 Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions du Gérant Unique

Les résolutions prises par le Gérant Unique seront documentées dans des procès-verbaux ou des résolutions écrites. Les procès-verbaux des résolutions écrites du Gérant Unique seront signés par ce dernier.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil seront signés soit par l'ensemble des Gérants présents à ladite réunion soit, le cas échéant, par le Président.

12.4 Pouvoirs du Conseil et du Gérant Unique

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique.

Lorsque la Société a un Gérant Unique, ce dernier dispose des mêmes pouvoirs que ceux qui sont conférés au Conseil. Dans un tel cas, toute référence dans les présents Statuts à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Conseil sont des références à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Gérant Unique.

12.5 Délégation de pouvoirs

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être associés ou non, Gérant ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

12.6 Signatures autorisées

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil ou (ii) la signature du Gérant Unique en cas de Gérant Unique.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique de la personne nommée à cet effet.

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les Gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire pourra être nommé en vertu d'une résolution du Conseil (le Secrétaire). Le Secrétaire, qui peut être un gérant ou non, agira en tant que clerc aux réunions du Conseil et, dans la mesure du possible, aux assemblées générales des associés. Il devra enregistrer le procès-verbal et établir un compte-rendu du Conseil et des Assemblées Générales dans un livre prévu à cet effet conservé au Luxembourg. Ses attributions seront les mêmes pour tous les comités du Conseil (le cas échéant) si nécessaire. Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, à condition qu'il reste seul responsable des tâches ainsi déléguées. Le Secrétaire pourra émettre au nom de la Société, des certificats et extraits à produire devant les cours et tribunaux, et plus généralement à utiliser comme documents officiels vis-à-vis des tiers.

Le présent article 14 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

Art. 15. Assemblées Générales.

15.1 Pouvoirs des Associés ou de l'Associé Unique

Le ou les Associés ont les pouvoirs qui leur sont conférés par les Statuts et la Loi sur les Sociétés. L'Associé unique exerce les pouvoirs incombant à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Associés.

15.2 Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre lieu au sein de la commune de son siège social, tel que spécifié dans l'avis de convocation à l'assemblée.

Si la Société a plusieurs Associés, sans toutefois dépasser vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Associés. En cas d'envoi de ces résolutions écrites par le ou les Gérants à ou aux Associés en vue de leur adoption, les Associés ont l'obligation - dans le délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'envoi du texte des propositions de résolutions - d'exprimer leur vote écrit en retournant ces résolutions par tout moyen de communication permettant de transmettre un texte écrit. Les règles de quorum et de majorité applicables à l'adoption des résolutions par l'Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Chaque Assemblée Générale, y compris l'Assemblée Générale annuelle, se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Luxembourg. Une Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si, suivant l'appréciation du ou des Gérants dont la décision est définitive et obligatoire, un cas de force majeure l'exige.

Art. 16. Droits de vote des Associés, quorum et majorité.

16.1 Convocation des Assemblées Générales

Sauf en cas d'Associé Unique, les Associés peuvent aussi se réunir en Assemblée Générale sur convocation conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés, du ou des Gérants, ou, par le ou le(s) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), ou, par un groupe d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Les convocations envoyées aux Associés indiqueront le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui feront l'objet des délibérations. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale spécifie également, le cas échéant, toute proposition de modification des Statuts et, le cas échéant, inclut le texte des changements concernant l'objet social ou la forme sociale de la Société.

Chaque fois que tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

16.2 Présence et représentation

Chaque Associé peut participer et prendre la parole à une Assemblée Générale.

Chaque Associé peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, Associé ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Associés participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à ladite réunion.

16.3 Vote

En dehors des Assemblées Générales convoquées en vue de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts selon le cas, sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation écrite), les Associés sont convoqués (ou consultés) une deuxième fois et les résolutions sont adoptées, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées, à la majorité simple des voix exprimées.

Les résolutions d'une Assemblée Générale, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés, aux fins de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts, sont adoptées à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. La nationalité de la Société peut seulement être modifiée à l'unanimité des Associés, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

16.4 Procès-verbaux

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les Associés présents et peut être signé par les Associés ou par le(s) représentant(s) des Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé Unique sont constatées par des procès-verbaux signés par l'Associé unique ou par le représentant de l'Associé Unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le ou les Associés, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'Exercice Social, les comptes sont clôturés et le(s) Gérant(s) dressent un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément aux lois applicables.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés sont soumis à l'approbation du ou des Associés.

Chaque Associé ou son représentant peut consulter les documents financiers au siège social de la Société. Si la Société comprend plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit peut seulement être exercé dans les quinze (15) jours calendaires précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves. Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5 %) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi. Cette affectation à la réserve légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la réserve légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi sur les Sociétés et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique fixent le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

Art. 20. Liquidation. La Société peut être dissoute par résolution du ou des Associés adoptée par la moitié des Associés détenant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique ou toutes autres personnes (personnes physiques ou personnes morales) nommées par le ou les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après avoir réglé l'ensemble des dettes et passifs de la Société (y compris les frais de liquidation), le boni net de liquidation sera distribué à ou aux Associé(s) de sorte qu'un résultat identique à celui fixé par les règles de distribution prévues pour les versements de dividendes soit atteint sur une base globale.

Art. 21. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises agréé. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de vingt-cinq (25) Associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 22. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence ce jour et se clôt le 31 mars 2016.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit dans son intégralité par la partie comparante ICGLongbow IV Equity S.à r.l., qui par la présente souscrit à cent (100) Parts Sociales ayant une valeur nominale de cent dix livres sterling (110 GBP) chacune. Le montant de la souscription est alloué au compte du capital social de la Société.

Toutes les Parts Sociales ainsi souscrites ont été libérées par un versement en numéraire d'un montant total de onze mille livres sterling (11.000 GBP) et donc le montant de onze mille livres sterling (11.000 GBP) se trouve doré et déjà à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

La somme de onze mille livres sterling (GBP 11.000.-) correspond à la somme de quatorze mille huit cent trente Euros et quarante-trois Eurocent (EUR 14.830,43) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 13 février 2015.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

(i) M. Renaud Sabbe, de nationalité belge, né le 11 mars 1979, à Virton, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et

(ii) M. Herman Schommarz, de nationalité allemande, né le 20 novembre 1970, à Amersfoort, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 février 2015. Relation: 2LAC/2015/3868. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015040428/634.

(150046094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Quintet House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 163.891.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of March.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1. Abacus Capital Partners B.V., a private limited liability company existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Koningslaan 24, NL-1405 GM Bussum, The Netherlands, filed with the Handelsregister in Gooi-, Eem- en Flevoland under number 32128341;

2. Bicknell Beheer B.V., a private limited liability company existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Utrechtseweg 74, NL-1213 TX Hilversum, The Netherlands, filed with the Handelsregister in Gooi-, Eem- en Flevoland under number 32140362;

3. PIPO Holding B.V., a private limited liability company existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at 256 Obrechtstraat, NL-2517 VD's-Gravenhage, The Netherlands, filed with the Handelsregister in Den Haag under number 54423589;

All three here represented by Mr Marcel Learbuch, residing professionally in Senningerberg, 6B, route de Trèves, by virtue of three (3) powers of attorney, given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the person appearing and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

4. FCL Holding S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-7396 Hunsdorf, 3, rue de Prettange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172.211, here represented by its sole manager Mr Marcel Learbuch, prenamed.

The appearing parties have requested the notary to state that they are the sole shareholders of QUINTET HOUSE S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade

and Companies Register under number B 163.891 (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 3 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”), number 2879 of 24 November 2011.

The Company’s articles of incorporation have been amended the last time by deed of the undersigned notary on 04 September 2013, published in the Mémorial, number 2725 of 31 October 2013.

The appearing parties have requested the undersigned notary to state that the agenda is the following:

Transfer of the registered office of the Company from L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette to L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves, and consequent amendment of the first sentence of Article 2.1. of the Company’s articles of incorporation.

Then the shareholders, convened in an extraordinary general meeting and representing the entire share capital of the Company, have passed the following resolution by unanimous vote:

Sole resolution:

The general meeting decides to transfer the Company’s registered office from L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette, to L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves, and consequently to amend the first sentence of Article 2.1. of the Company’s articles of incorporation so as to read as follows:

“The registered office of the Company is established in the city of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.”

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le deuxième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1. Abacus Capital Partners B.V., une société à responsabilité limitée existant en vertu des lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 24 Koningslaan, NL-1405 GM Bussum, Pays-Bas, enregistrée au Handelsregister de Gooi-, Eem- en Flevoland sous le numéro 32128341;

2. Bicknell Beheer B.V., une société à responsabilité limitée existant en vertu des lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 74 Utrechtseweg, NL-1213 TX Hilversum, Pays-Bas, enregistrée au Handelsregister de Gooi-, Eem- en Flevoland sous le numéro 32140362;

3. PIPO Holding B.V., une société à responsabilité limitée existant en vertu des lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 256 Obrechtstraat, NL-2517 VD’s-Gravenhage, Pays-Bas, enregistrée au Handelsregister de La Haye sous le numéro 54423589;

Toutes trois ici représentées par Monsieur Marcel Learbuch, demeurant professionnellement à Senningerberg, 6B, route de Trèves, en vertu de 3 (trois) procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le représentant des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement.

4. FCL Holding S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3, rue de Prettange, L-7396 Hunsdorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.211, ici représentée par son gérant unique Monsieur Marcel Learbuch, précité.

Lesquelles parties comparantes ont demandé au notaire de déclarer qu’ils sont les seuls associés de QUINTET HOUSE S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.891 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2879 du 24 novembre 2011.

Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 04 septembre 2013, publié au Mémorial, numéro 2725 du 31 octobre 2013.

Les parties comparantes ont demandé au notaire instrumentant de déclarer que l’ordre du jour est le suivant:

Transfert du siège social de la Société de L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves, et modification conséquente de la première phrase de l’article 2.1. des statuts de la Société.

Ensuite, les associés, réunis en assemblée générale extraordinaire et représentant l’intégralité du capital social de la Société, ont pris à l’unanimité la résolution suivante:

Résolution unique:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves et, en conséquence, de modifier la première phrase de l'article 2.1. des statuts de la Société afin qu'elle se lise comme suit:

«Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).»

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marcel Learbuch, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 3 mars 2015. 1LAC / 2015 / 6509. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 mars 2015.

Référence de publication: 2015040628/104.

(150045689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

The Circle Investment Group S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 33.116.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen,
on the second day of the month of March.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“Restoran Limited”, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at P.O. Box 146, Trident Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registration number 1581439,

hereafter referred to as "the Principal",

the Principal, here represented by:

Mr François MANTI, employee, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

pursuant to a proxy under private seal given in Tortola (British Virgin Islands), on 14 January 2015,

which proxy, after being signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The appearing proxy holder, acting in said capacities, declared and requested the notary to act:

I.- That the company “THE CIRCLE INVESTMENT GROUP S.A.-SPF”, a “société anonyme”, qualifying as corporation for the management of family assets (société de gestion de patrimoine familial) in short “SPF”, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered in the “registre de commerce et des sociétés” in Luxembourg, section B number 33 116, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 14 February 1990, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”), number 312 of the year 1990 (here after “the Company”).

The Articles of Incorporation were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 19 August 2010, published in the Mémorial, on 21 October 2010, under number 2248 and page 107883.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at TWO MILLION SWEDISH CROWNS (2'000'000.- SKR) divided into two thousand (2'000) ordinary shares with a par value of ONE THOUSAND SWEDISH CROWNS (1'000.- SKR) each, fully paid up.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- That the Principal has acquired all two thousand (2'000) ordinary shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the Principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the Principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

VIII.- That the Company's register of shareholders is cancelled in the presence of the undersigned notary.

IX.- That the Principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with Us notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,
le deux mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Restoran Limited», une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 146, Trident Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, numéro d'immatriculation 1581439,

ci-après dénommée: «le Mandant»,

lequel mandant est ici représenté par:

Monsieur François MANTI, employé privé, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Tortola (Iles Vierges Britanniques), le 14 janvier 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui,

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «THE CIRCLE INVESTMENT GROUP S.A.-SPF» une société anonyme, se qualifiant en tant qu'une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF», établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 33 116, fut constituée suivant un acte notarié dressé en date du 14 février 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 312 de l'an 1990 (ci-après: «la Société»).

Que les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 19 août 2010, lequel acte fut publié au Mémorial, le 21 octobre 2010, sous le numéro 2248 et page 107883.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à DEUX MILLIONS DE COURONNES SUEDEOISES (2'000'000.- SKR) divisé en deux mille (2'000) actions ordinaires d'une valeur nominale de MILLE COURONNES SUEDOISES (1'000.- SKR) par action, chaque action se trouvant étant intégralement libérée.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le Mandant est devenu propriétaire de toutes les deux mille (2'000) actions ordinaires de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le Mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandants jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que le registre des actionnaires nominatifs de la Société est annulé en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le Mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande de la même partie comparante faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms prénoms usuels, états et demeures, ladite personne comparante a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 mars 2015. Relation: EAC/2015/5239. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015040714/101.

(150045884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Toutatysse S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 182.747.

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE VINGT-HUIT JANVIER.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

Madame Valérie WESQUY-RAVIZZA, employée privée, résidante professionnellement au Luxembourg, agissant en tant que mandataire de «WILONA GLOBAL S.A.», société de droit panaméen, avec siège social à Panama, 2nd Floor, East 54th, Street, immatriculée auprès du registre de commerce de Panama sous le numéro 508545,

en vertu d'une procuration signée sous seing privé en date du 12 décembre 2013 (dont la copie a été enregistrée avec l'Acte du notaire soussigné du 13 décembre 2013 tel que visé ci-dessous).

Laquelle comparante a requis le notaire d'acter ce qui suit:

(I) En date du 13 décembre 2013, par acte de mon ministère a été constituée la société TOUTATYSSE S.A. - SPF. (la «Société»), une société anonyme sous forme d'une société de gestion de patrimoine familial ayant son siège social au 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg. La Société a été immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.747. L'acte de constitution a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 265 du 29 janvier 2014;

(II) Une erreur matérielle s'est produite dans la version anglaise de l'Acte de constitution, l'erreur s'étant produite dans l'indication de la date, date erronément indiquée comme suit (étant entendu que la version française est correcte):

“IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN, ON THE THIRTEENTH DAY OF THE MONTH OF MARCH.”

alors qu'elle aurait dû se lire comme suit:

“IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN, ON THE THIRTEENTH DAY OF THE MONTH OF DECEMBER.”

La comparante déclare que toutes les autres résolutions et rubriques dudit acte du 13 décembre 2013 restent inchangées et elle prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à EUR /

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Après lecture du présent acte, la personne comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: V. WESQUY-RAVIZZA, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/2769. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015040717/40.

(150045912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.